! SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Desalgin / Desalgine
410162

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Conditions d'utilisation recommandées
Algicide pour le traitement des eaux de piscines.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur
BAYROL France SAS
Chemin des hirondelles, BP 52, F-69572 Dardilly Cedex
Téléphone +33 (0)4 72 53 23 87
E-Mail bayrol@bayrol.fr
Internet www.bayrol.fr

Service des renseignements
E-mail (personne compétente):
ASchwarzenboeck@bayrol.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

FR: N° ORFILA (INRS), Téléphone +33 (0)1 45 42 59 59; BE: Centre Antipoison +32 70 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
Acute Tox. 4	**H302**	
Skin Corr. 1B	**H314**	
Aquatic Acute 1		
Aquatic Chronic 1	**H410**	

Consignes en cas de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

GHS05 GHS07 GHS09

Mot signal
Danger

Consignes en cas de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Consignes de sécurité

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P311	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette
Chlorure d'alkyl(C12-C14)diméthylbenzylammonium [ADBAC (C12-C14)]

2.3. Autres dangers
Résultats des évaluations PBT et vPvB
Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances
non applicable

3.2. Mélanges
Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
64-17-5	**200-578-6**	**éthanol**	**< 5**	**Flam. Liq. 2, H225**
26062-79-3	**---**	**Homopolymère du chlorure de N,N-diméthyl-N-2-propényl-2-propène-1-aminium**	**< 2,5**	**Aqu. chron. 3, H412**
85409-22-9	**287-089-1**	**Chlorure d'alkyl(C12-C14) diméthylbenzylammonium [ADBAC (C12-C14)]**	**22**	**Acute 4, H302 / Skin Corr. 1B, H314 / Aquatic Chronic 1, H410 / Aquatic Acute 1, H400 M=10 /**

REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
64-17-5	éthanol	01-2119457610-43-XXXX
85409-22-9	Chlorure d'alkyl(C12-C14)diméthylbenzylammonium [ADBAC (C12-C14)]	01-2119970550-39-XXXX

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours
Remarques générales
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après quelques heures; une surveillance médicale d'au moins 48 heures est donc indispensable.
Protéger les secouristes.

Après inhalation
Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.
En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau
En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux
Rincer aussitôt et abondamment l'oeil, en protégeant l'autre oeil non atteint.
Assurer un traitement médical.

Après ingestion
Ne pas faire vomir.
Assurer un traitement médical.
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Remarques s'adressant au médecin / traitement
Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction
Agents d´extinction appropriés
eau
produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.
mousse
moyen d'extinction sèche
produits extincteurs en poudre
dioxyde de carbone
sable

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux
Vapeurs nitreuses (NOx)
Oxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone
Acide chlorhydrique (HCl)

5.3. Conseils aux pompiers
Équipement spécial de protection en cas d´incendie
Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Porter un vêtement complet de protection.

Remarques diverses
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Personnel non formé pour les cas d'urgence
Utiliser un vêtement de protection individuelle.
Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure).
Eliminer les résidus par rinçage à l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections
Maniement sûr: voir paragraphe 7
Evacuation: voir paragraphe 13
Protection individuelle: voir paragraphe 8
Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Précautions lors de la manipulation
Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.

Mesures générales de protection
Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Mesures d'hygiène
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Conserver à l'écart des aliments et boissons.
Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion
Le produit n'est pas combustible.
Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits
Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.
Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage
Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Stabilité au stockage
Durée de stockage: 5 ans.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées
Voir paragraphe 1.2

! SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôle de l'exposition
Protection respiratoire
protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit

Protection des mains
gants résistant aux produits chimiques
Matériaux appropriés (recommandé : index de protection 6, temps de perméation > 480 minutes selon la norme EN 374)
Caoutchouc nitrile (NBR) - épaisseur de couche : 0,4 mm
Caoutchouc butyle (butyle) - épaisseur de couche : 0,7 mm
Observer les modes d'emploi des fabricants respectifs à cause de la grande diversité des types

Protection des yeux
lunettes à coques

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	**Couleur**	**Odeur**
liquide	bleu	caractéristique

Seuil olfactif
non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	ca. 7	20 °C	100 g/l	potentiometrique	
Température d´ébullition/ plage d´ébullition	non déterminé				
Température de fusion / Point de congélation	non déterminé				
Point d'éclair	71 °C			DIN EN 22719 / ISO 2719	
Vitesse d'évaporation	non déterminé				
Inflammation (à l'état solide)	non déterminé				
Inflammation (à l'état gazeux)	non déterminé				
Température d'inflammation	non déterminé				

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Température d'auto-inflammation	non déterminé				
Limite inférieure d'explosibilité	non déterminé				
Limite supérieure d'explosibilité	non déterminé				
Pression de vapeur	non déterminé				
Densité relative	0,99 g/cm3	20 °C		aréométrie	
Densité de vapeur	non déterminé				
Solubilité dans l'eau					miscible en toutes proportions
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	non déterminé				
Température de décomposition	non déterminé				
Viscosité	non déterminé				
Teneur en solvant	3,3 %				

Propriétés comburantes
Aucune information disponible.

Propriétés explosives
Aucune information disponible.

9.2. Autres informations
Aucune information disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique
Aucune information disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Réagit au contact des acides, des bases et des agents d'oxydation.

10.4. Conditions à éviter
Aucune information disponible.

10.5. Matières incompatibles
Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux
oxyde et dioxyde de carbone
oxydes d'azote (NOx)

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	344 mg/kg	rat		Données se rapportant au composant principal
DL50 aiguë par contact avec la peau	> 3000 mg/kg	rat		
Irritation de la peau	Corrosif			
Irritation des yeux	Risque de lésions oculaires graves.			

Toxicité subaiguë - Cancérigène

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Mutagène	Aucune donnée disponible			
Tératogène	Aucune donnée disponible			
Cancérigène	Aucune donnée disponible			

Constatations empiriques
Corrosion de la peau et des muqueuses.
En cas d'ingestion: brûlures dans la bouche, le pharynx, le tube digestif et le tractus gastro-intestinal. Danger de perforation pour l'oesophage et l'estomac.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Daphnie	CE 50 0,016 mg/l (48 h)	Daphnia magna		

12.2. Persistance et dégradabilité

	Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
Dégrabilité physico-chimique	Bonne élimination du produit présent dans l'eau par des procédés abiotiques, par exemple adsorption sur boues activées.			
Biodégrabilité	> 90 %		OCDE 303A	

Selon les critères de l'OCDE, le produit est facilement biodégradable (readily biodegradable).

12.3. Potentiel de bioaccumulation
Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol
Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

12.6. Autres effets nocifs
Comportement dans les stations d'épuration
En cas d'introduction de faibles concentrations dans des stations d'épuration biologiques adaptées, altération de l'activité de dégradation des boues activées non probable.

Remarques générales
Eviter le contact du produit avec les eaux de source ou les eaux de surface.
Polluant marin (conformément au code IMDG).
Les valeurs écologiques se rapportent à la substance non diluée, à 100 %.
Les données écologiques concernent les principaux composants.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets
Recommandations relatives au produit
Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.
Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.

Recommandations relatives à l'emballage
Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Produit de nettoyage recommandé
eau

! SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	1760	1760	1760
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Chlorure d'alkyl(C12-C14) diméthylbenzylammonium [ADBAC (C12-C14)])	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-14-alkyldimethyl, chlorides)	Corrosive liquid, n.o.s. (Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-14-alkyldimethyl, chlorides)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement	Oui	Oui	Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Aucune information disponible.

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID
Étiquette de danger 8
code de restriction en tunnel E
Code de classification C9

Transport maritime IMDG
MARINE POLLUTANT

! SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

! **Autres réglementations (UE)**
À observer:
Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV (composants organiques volatils)	3,3 %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions
Respecter la legislation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses
Voir fiche technique du produit.
Les indications données ici sont basées sur l' état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis á vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 5.8
Source des principales informations
Résultats des analyses du laboratoire de Bayrol Munich
Renseignements puisés dans différents manuels techniques
Études toxicologiques NIOSH-Tox
Selon les législations en vigueur

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.